

Geneston : la maison de retraite s'agrandit

La Résidence Saint-Louis disposera en octobre de 24 places supplémentaires. Elle lance un appel à candidatures.



Les travaux de reconstruction et d'extension s'achèveront fin septembre

À la Résidence Saint-Louis de Geneston, « les retraités ne vivent pas dans des chambres mais dans des logements individuels ». La précision est importante pour Corinne Sonet, la directrice de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

À l'occasion de la visite de chantier des travaux de reconstruction et d'extension de cette maison de retraite particulière, certains résidents avaient accepté d'ouvrir la porte de leur logement tout neuf, livrés l'année dernière.

24 nouveaux appartements en octobre

Lorsque la deuxième série de travaux sera terminée en octobre prochain, 24 appartements du même type accueilleront de nouveaux locataires. La moitié est réservée aux personnes dépendantes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

D'une surface de 25 m², chaque habitation disposera d'une salle de bain privée accessible aux personnes à mobilité réduite, d'un espace cuisine et d'une grande pièce de vie. « Tout a été pensé pour que les résidents se sentent chez eux. Ils sont même invités à apporter leur mobilier personnel », commente Annick, une représentante des familles.

« Il n'y a pas que le confort matériel, un réel effort a été fait au

niveau du personnel, plus présent auprès de chaque personne. De même qu'au niveau des espaces de vie et de partage », ajoute Jean, membre du Conseil de vie sociale et dont la mère, presque centenaire, vit à l'Ehpad depuis sept ans.

Fruit d'un partenariat entre le bailleur social Harmonie Habitat et la Mutualité Retraite qui gère l'établissement, le cahier des charges était strict. « Nous voulions un espace en accord avec les valeurs de la Mutualité Retraite, explique Luc Blond, son directeur, un cadre de vie garantissant le bien vivre et la dignité des personnes ».

Porté par le Conseil général de Loire-Atlantique dont le budget pour les personnes âgées représente la troisième dépense, l'Ehpad est conventionné à l'aide sociale. Autrement dit : si le résident ne peut pas, pour diverses raisons, payer les 57 € par jour qui reste à sa charge, le département prendra le relais.

Le directeur de Mutualité Retraite termine, en insistant : « Nous ne voulons pas que le niveau de ressources soit un obstacle. Dans six mois les appartements seront livrés, les postulants ou leur famille peuvent dès aujourd'hui déposer leur candidature. »

Séverin GRAVELEAU.